



**Commune de Guerlédan**  
**2, Rue Sainte Suzanne**  
**22530 Guerlédan**  
Tel : 02.96.28.51.32

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Acquisition d'une tondeuse autoportée et reprise de  
2 tondeuses autoportées pour la commune de  
Guerlédan**

**MARCHE DE FOURNITURES A PROCEDURE ADAPTEE**

**Art.27 du décret 2016-360 relatifs aux marchés publics**

**Date limite de remise des offres le : 20/02/2018**

## Table des matières

Article 1 – Objet de la consultation.....	3
Article 2 – Conditions de la consultation.....	3
2.1 Etendue et mode de consultation.....	3
2.2 Division en lots .....	3
2.3 Délai de livraison .....	3
2.4 Garantie.....	3
2.5 Variantes.....	3
2.6 Langue utilisée dans l’offre – unité monétaire .....	3
2.7 Mode de règlement et de financement du marché .....	3
Article 3 – Dossier de consultation et présentation des offres.....	4
3.1 Présentation des candidatures et des offres.....	4
3.2 Délais de validité des offres.....	4
Article 4 – Retrait du dossier et renseignement complémentaires .....	4
4.1 retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E).....	4
4.2 Renseignement complémentaire .....	4
Article 5 – Jugement des offres.....	5
5.1 Critères d’attribution.....	5
Article 6 – Conditions d’envoi ou de remise des offres.....	5

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La commune de Guerlédan organise un marché en vue de l'achat d'une tondeuse autoportée avec équipement de broyage avant et ramassage centralisé neuve.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Etendue et mode de consultation**

Le marché est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28 du Code des marchés publics.

### **2.2 Division en lots**

Ce marché n'est pas alloti.

### **2.3 Délai de livraison**

Le délai de livraison de l'engin sera indiqué en jours calendaires par le fournisseur dans l'acte d'engagement mais ne pourra en aucun cas dépasser 4 semaines (28 jours) à compter de la notification du marché ;

### **2.4 Garantie**

Les fournitures, objet du présent marché, seront garanties à compter de la date de réception du véhicule équipé. La durée de garantie sera précisée dans l'acte d'engagement. Les extensions de garantie consenties par le fournisseur sont précisées dans son offre.

### **2.5 Variantes**

Les variantes ne sont pas admises.

### **2.6 Langue utilisée dans l'offre – unité monétaire**

Les offres devront être rédigées en français. L'unité monétaire retenue pour l'établissement des offres est l'euro.

### **2.7 Mode de règlement et de financement du marché**

Le mode de règlement du marché est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

## **ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION ET PRESENTATION DES OFFRES**

### **3.1 Présentation des candidatures et des offres**

L'acte d'engagement, cadre ci-joint à compléter, accepter dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaire d'un marché.

Le présent règlement de consultation, cadre ci-joint à accepter, cachet et signature.

Un descriptif complet (documentation ou fiche descriptive du ou des matériels proposés avec photos)

Un devis complet

### **3.2 Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres pour le matériel neuf est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **ARTICLE 4 – RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES**

### **4.1 retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E)**

Le dossier de Consultation des entreprises (D.C.E) format papier est remis gratuitement à chaque candidat. Il sera consultable sur le site de la mairie de Guerlédan.

### **4.2 Renseignement complémentaire**

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de l'étude :

*Mairie de Guerlédan*

*2 Rue Ste Suzanne*

*Mur-de-bretagne*

*22530 Guerlédan*

[st@mairieguerledan.bzh](mailto:st@mairieguerledan.bzh)

06.32.73.65.17

## **ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES**

### **5.1 Critères d'attribution**

Les critères intervenant au stade de l'attribution et permettant d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, sont les suivants :

- Prix des prestations pour 40%
- Valeur technique pour 60%

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier sur tous les éléments de l'offre.

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les plis contenant des offres sont obligatoirement transmis par lettre recommandée avec avis de réception postal.

Les candidats transmettent leur offre sous pli à l'adresse suivante :

*Monsieur le Maire  
Mairie de Guerlédan  
2 Rue Ste Suzanne  
Mûr-de-Bretagne  
22530 Guerlédan*

Avec les mentions suivantes :

**« Consultation pour la Fourniture d'une tondeuse auto-portée avec équipement de broyage avant et aspiration centralisée »**

**NE PAS OUVRIR**

**Avec indication obligatoires des coordonnées du candidat**

**Entreprise ...**

Un acte d'engagement doit être remis pour chaque offre.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite visée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetée, ne seront ni ouverts ni analysés. Ces dossiers seront renvoyés à leurs auteurs.

Il est rappelé aux prestataires qu'ils restent responsables de l'acheminement de leur offre et qu'aucune réclamation ne sera ni admise en cas de retard dû à la logistique (poste, messagerie...)

**Nom, Prénom, du candidat ou des représentant de la société**

**Date, cachet et signature du candidat**

**(Signature)**